

Zeitschrift:	Générations
Herausgeber:	Générations, société coopérative, sans but lucratif
Band:	- (2019)
Heft:	116
Artikel:	S'engager pour les droits des enfants en Suisse et dans le monde
Autor:	Châtel, Véronique / Onrubia, Xavier / Marguerat, Gisèle
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-906190

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Fajer, 5 ans, dans l'école de Teabat al Reah, en Iraq. Sa scolarisation a été rendue possible par les programmes de l'UNICEF sur le terrain.



S'engager pour les droits des enfants en Suisse et dans le monde

La Convention des droits de l'enfant va fêter ses 30 ans. Le bilan est positif, mais le combat pour la faire appliquer continue. De nombreux seniors s'y engagent.

L'idée que l'enfant n'est pas un adulte miniature, qu'il est vulnérable, car en développement, et qu'il a donc besoin de droits spécifiques est récente. A l'échelle de l'humanité s'entend. Il a fallu attendre le XIX^e siècle et l'embrigadement de masse des enfants dans le travail industriel pour y arriver. Parce qu'ils sont petits, souples et corvéables à merci, les enfants étaient recherchés pour tirer en rampant les berlines dans les boyaux des mines de charbon, nettoyer les parties les moins accessibles des machines ou encore rattacher les fils brisés derrière les métiers à tisser. En France vers 1840, 12% des ouvriers de l'industrie étaient des enfants. L'impact de leurs mauvaises conditions de travail ont ému des écrivains, Charles Dickens, Victor Hugo, Emile Zola. Leurs romans permis que les adultes réalisent l'injustice. Progressivement, différents textes juridiques sont apparus pour réglementer le travail des enfants et rendre obligatoire leur scolarisation. En 1924, la Société des Nations a adopté un texte qui reconnaissait, pour la première fois, des droits spécifiques aux enfants (soit tout être humain âgé de moins de 18 ans) et qui précisait les responsabilités des adultes : c'était la Déclaration de Genève. Mais l'absence de texte juridiquement contraignant rendait cette mesure internationale inefficace.

En 1978, la Pologne a donc proposé l'idée d'une Convention relative aux droits de l'enfant qui soit juridiquement contraignante pour tous les pays. Afin de favoriser une prise de conscience col-

lective et d'inciter les Etats à agir pour la protection et la garantie des droits des enfants, l'Organisation des Nations Unies (ONU) a déclaré 1979 «Année internationale de l'enfant». Mais il faudra encore dix ans, pour que l'Organisation des Nations Unies adopte la Convention relative aux droits de

d'alphabétisation. «On est passé d'un taux de 40 à 50% à un taux proche de l'alphabétisation universelle», se réjouit-il.

Deuxième amélioration notable : l'accès à la santé. «Grâce à l'accès aux soins tout au long de l'enfance et de l'adolescence et à l'accès aux médicaments, le taux de mortalité infantile a diminué spectaculairement.» Le troisième progrès concerne l'exploitation des enfants. «Son éradication n'est pas facile à réaliser, notamment dans les entreprises agricoles souvent familiales et les services à la personne. Plus de 100 millions d'enfants travaillent et sont exploités.» Le combat pour les droits des enfants n'est donc pas terminé. D'autant moins que les acquis ne le sont pas pour l'éternité. Les périodes de conflit sont propices à leur suppression. «C'est là le problème le plus urgent, affirme Claudio Rini, directeur des opérations sur le terrain à *Terre des hommes* — aide à l'enfance. Les conflits et les crises humanitaires accentuent la mise en place de systèmes d'exploitation des enfants. On estime que le travail des enfants dans les pays touchés par les conflits armés est 77% plus élevé qu'ailleurs.» En outre, près de 4 millions d'enfants réfugiés ne sont pas scolarisés. (Source: *Joining Forces*.)

ET EN SUISSE?

A en croire certains grands-parents, les droits des enfants suisses se porteraient bien. Leurs conditions de vie n'ont rien à voir avec les leurs au >>>

«Plus de 100 millions d'enfants travaillent et sont exploités»

JEAN ZERMATTEN, EXPERT EN DROITS DE L'ENFANT



l'enfant. Le 20 novembre prochain, on fêtera ses trente ans.

DES CONQUÊTES INDÉNIAIBLES

Quel bilan après trois décennies d'existence de cette convention? Plutôt positif, selon Jean Zermatten, ancien juge des mineurs et expert en droits de l'enfant (il a été président du Comité des droits de l'enfant à l'ONU). Parmi les principales améliorations: le taux

même âge. Eux, par exemple, devaient obéir aux adultes. A leur père à la maison, à l'instituteur à l'école, au curé ou au pasteur, à leur entraîneur sportif s'ils faisaient du sport. A table, ils devaient se taire. Leur avis n'était jamais à l'ordre du jour. Leur destinée dépendait entièrement des adultes qui s'occupaient d'eux. «Ce n'est pas parce qu'on n'a pas eu la même enfance qu'il ne faut pas vouloir le meilleur pour les enfants d'aujourd'hui», affirme Jean Zermatten qui, à 71 ans, se souvient qu'il a lui aussi dû laisser parler son père à table! «Nous ne devons pas oublier que les jeunes générations vont nous survivre et que leur développement tant physique, mental qu'intellectuel dans de bonnes conditions est crucial pour l'avenir du monde. Les aînés ont donc toute légitimité à s'engager pour la défense de leurs droits.»

Si la Confédération helvétique a ratifié la Convention des droits de l'enfant depuis vingt-deux ans (tout de même sept ans après la France, six ans après



Il est hélas difficile d'empêcher les enfants de se faire exploiter dans les entreprises familiales.

l'Italie et cinq ans après l'Allemagne, ses voisins), son application n'est pas effective. Le terme «sans distinction» dans l'expression «droits pour tous les enfants sans distinction» n'est pas

appliqué. «Les enfants handicapés ont du mal à trouver leur place dans l'école suisse, idem pour les enfants migrants clandestins», relève Jean Zermatten. Concernant les enfants migrants, Clau-

**XAVIER
ONRUBIA**
58 ANS

DROIT D'ÊTRE SOIGNÉ

«Je m'engage pour que des millions de nouveau-nés ne meurent plus, faute de soignants bien formés»

Xavier Onrubia, 58 ans, pédiatre à Châtel-Saint-Denis et bénévole pour Terre des hommes.

«Je suis devenu bénévole à Terre des hommes pour combattre la mortalité infantile des nouveaux-nés. Quand on analyse les statistiques sur la mortalité infantile, on s'aperçoit, en effet, que, chaque année, deux millions et demi d'enfants meurent dans les premiers mois de vie. Quant au nombre des enfants mort-nés, il est tout aussi important. Au cours de mes nombreux voyages humanitaires en tant que pédiatre, j'ai pu observer que les professionnels de santé exerçant dans des pays à ressources limitées ne bénéficiaient pas de formation continue qui leur permette de maintenir leurs compétences. Nos évaluations ont révélé que seulement 9,5 % des soignants étaient qualifiés pour réanimer un nourrisson à la naissance ou pour faire les gestes qui sauvent, parfois des gestes très simples. J'ai donc eu l'idée de développer un dispositif de formation individualisée et décentralisée. Le principe est que les formateurs se rendent dans les centres de santé et, pendant deux heures, apprennent aux



soignants concernés par le péri- et le néonatal à utiliser et à coordonner des gestes de premier secours. D'abord testé au Mali, ce programme, dont le pilote a été financé par Terre des hommes, puis couronné par le Prix Balzan en 2018, se déploie aussi au Bangladesh et bientôt dans d'autres pays d'Afrique et d'Asie.

Car nos évaluations ont prouvé son efficacité. La formation a permis d'augmenter le nombre de soignants capables de réanimer un nouveau-né, passant de 9,5 % à 76 % aujourd'hui. Sans parler de la prise en charge de l'hémorragie postpartum, cause de milliers de décès chez les mères.

Elle était maîtrisée par 25 % des soignants avant la formation, elle l'est aujourd'hui par 100 %. S'engager pour les enfants d'ailleurs est une évidence pour moi. Fils de migrants catalans s'étant établis en Suisse, je ne peux rester insensible à l'injustice d'être né quelque part où les enfants n'ont pas accès aux soins élémentaires, car les gouvernements ne consacrent pas assez de moyens à la santé. Je suis heureux d'exercer mon métier de pédiatre en Suisse, mais je suis content de pouvoir participer à rétablir les inégalités de chances de survie pour les enfants du monde.»

dio Rini s'insurge contre le fait que la Confédération autorise leur détention administrative, qu'ils soient seuls ou accompagnés de leurs parents. «Or, cette détention les met dans une situation de stress considérable. La privation de liberté les coupe brutalement d'un environnement familial, de leurs camarades d'école et de jeux, et leur dénie le droit à mener une vie d'enfant.»

Autre faiblesse dans le respect des droits de l'enfant en Suisse: la Confédération n'a toujours pas interdit le châtiment corporel ou la méthode éducative maltraiante. Sans doute pour ne pas se mettre à dos ces 20 % de parents qui n'apparaîtraient pas une gifle à une violence réelle! Résultat, un enfant âgé de moins de 2 ans et demi sur cinq en Suisse subirait des punitions corporelles. (Source: *Terre des hommes*.)

Enfin, si les enfants ont droit au chapitre dans leur cercle privé, leur

voix ne compte pas sur la place civique.

Le récent mouvement de manifestations des jeunes pour le climat en



«La détention administrative des enfants migrants leur dénie le droit à mener une vie d'enfant»

Claudio Rini, Directeur des opérations sur le terrain à Terre des Hommes-Aide à l'Enfance

Suisse a pourtant révélé combien la jeune génération souhaitait participer activement au processus politique. Les écoliers défilant dans les rues en scandant: «L'océan s'élève, nous aussi» a

été du jamais-vu. Pour autant le droit de vote fixé à 18 ans n'a pas été remis en question.

Bref, la Suisse peut mieux faire. Pour encourager les initiatives vertueuses en faveur des droits des enfants, l'Unicef a créé le label «Commune amie des enfants» qui s'obtient après avoir fait réaliser un bilan sur le degré d'adaptation des structures communales aux mineurs de zéro à dix-huit ans. En Suisse romande, Genève, Lausanne et Sion sont les seules communes à l'avoir obtenu.

LES SENIORS S'ENGAGENT

Heureusement, le bien-être des enfants suisses ne dépend pas que de la voie institutionnelle. De nombreuses initiatives, associatives et privées, se déploient pour que leur développement se déroule dans les meilleures conditions possibles. Initiatives qui parviennent à se concrétiser grâce à l'engagement bénévole de seniors. >>>

GISÈLE
MARGUERAT
78 ANS

DROIT À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION «La crèche recherchait des seniors bénévoles»

Gisèle Marguerat, 78 ans, bénévole à la Crèche du Clos de Bulle à Lausanne.

«Un jour en me promenant dans le quartier de Lausanne où je vis, je suis passée devant la Crèche du Clos de Bulle et j'ai vu des enfants rassemblés en cercle. Cela m'a intriguée. Mais que faisaient-ils? Pour essayer de lever ce mystère, j'y suis repassée plusieurs fois. C'est ainsi que j'ai remarqué une petite annonce: la crèche recherchait des seniors bénévoles. Je me suis aussitôt portée candidate. Ancienne professeur de français, divorcée et sans enfants, revenue à Lausanne où je suis née après avoir enseigné vingt-deux ans aux USA, je suis à l'affût de nouvelles expériences. Or, je n'avais encore jamais travaillé auprès de jeunes enfants. J'ai donc rempli un long questionnaire d'aptitudes. Et j'ai été choisie pour intégrer le Programme d'ouverture à la participation des aînés aux institutions pour l'enfance (Popaie). Cela fait maintenant treize ans que j'interviens un après-midi par semaine auprès des plus grands de la crèche, les 4 à 5 ans. A chaque fois, je m'occupe de deux enfants, que j'emmène dans un espace protégé du bruit pour les faire dessiner librement et inventer une histoire à partir de leurs dessins. Mon travail est de retranscrire fidèlement leurs



mots. Quand c'est fini, je lis leur histoire aux autres enfants, tandis qu'ils présentent leurs dessins. Cette activité leur plaît beaucoup. Car ce qu'ils font avec moi est spécifique: dessiner sans consigne, raconter ce qui leur passe par la tête, sans censure. Parfois, ils évoquent des choses qui les tracassent: des disputes avec leurs parents ou des chicaneries avec leur petite sœur. Je me souviens d'une fillette qui m'a parlé du décès de sa grand-mère. Elle s'était précipitée vers moi en me disant: «Gisèle, aujourd'hui, j'ai une histoire triste.» Et elle m'a raconté tout ce qu'elle avait observé, dans les moindres détails. Y compris sa grand-mère dans le cercueil. A la fin du trimestre, je fabrique un livre avec leur histoire et leurs dessins. Ils le ramènent chez eux et ils sont fiers. Ce qui me plaît aussi dans cette action, c'est qu'elle participe à développer un esprit de quartier. Les enfants qui fréquentent la crèche résident à proximité, comme moi. Ainsi, il m'arrive de les croiser dans la rue. Je les vois alors avec leurs parents ou leur frère ou sœur. Ils sont toujours heureux de me découvrir dans le paysage. L'environnement urbain leur apparaît plus familier. Et, bien sûr, je sais maintenant pourquoi les enfants se mettent en cercle: c'est une manière de se retrouver, le matin, et de reformer le groupe.»



**DANIELA
MOSSENTA**
69 ANS

DROIT D'ÊTRE ENTOURÉ

«J'offre une figure grand-parentale pour les enfants issus de l'immigration»

Daniela Mossenta, 69 ans, bénévole dans un collège de Neuchâtel par le biais du dispositif Win 3 développé par Pro Senectute Arc jurassien.

«Moi qui suis née en Italie et suis arrivée en Suisse à 4 ans et demi, je sais ce que représente un parcours d'intégration dans une culture qui n'est pas la vôtre. Voilà pourquoi j'ai été sensible à la proposition de Pro Senectute d'intégrer le dispositif Win 3. L'école d'aujourd'hui réunit de plus en plus d'enfants issus de l'immigration qui maîtrisent mal la langue du pays d'accueil, en l'occurrence le français, et ne possèdent pas tous les codes. Les enseignants doivent donc faire face à des classes très hétérogènes. Ce qui est compliqué vu la densité du programme scolaire. Mon rôle de senior bénévole est de leur apporter un appui. Une matinée par semaine, je prends en charge les élèves par groupe de six, en dehors de la classe, pour travailler avec eux de manière plus individualisée, en prenant le temps, mais en suivant les consignes de l'enseignant. Ancienne secrétaire de direction, ayant beaucoup

rédigé et même pris en charge la comptabilité, je me sens à l'aise pour soutenir les enfants en français et en maths. Mais mon rôle ne s'arrête pas là. Mon parcours de vie — j'ai notamment perdu un fils d'une leucémie — me rend sensible au langage non verbal. J'attire les confidences de certains enfants. Je me souviens d'une jeune fille dont j'avais perçu la tristesse et qui avait demandé à me parler en privé. Elle m'a raconté une chose monumentale. M'ayant autorisée à en parler à l'enseignant, on a pu l'aider. Pour certains enfants, ceux dont les grands-parents vivent dans un autre pays, j'offre une figure grand-parentale. Comme nous avons du temps — une année scolaire —, ils apprennent avec moi à nouer des relations avec des personnes plus âgées que leurs parents. Quand il m'arrive de les croiser en ville, ils traversent la rue pour venir me saluer. Même les grands garçons !

Certains enfants ont tellement d'entraves dans leur vie, qu'ils ont du mal à être disponibles pour l'apprentissage. Alors, j'ai l'impression d'être utile quand je les vois reprendre confiance en eux et progresser.»

Ainsi, la Crèche du Clos de Bulle à Lausanne, qui a mis en place, en 2006, le Programme d'ouverture à la participation des aînés aux institutions pour l'enfance (Popaie). «La présence ponctuelle de retraités bénévoles que nous appelons les «Popaies», apporte un vrai plus aux enfants. Ils bénéficient d'un espace privilégié où ils peuvent exister singulièrement», explique la directrice Fabienne Pellegrini. Ainsi, de même, le dispositif Win 3 de Pro Senectute Arc jurassien. «Des retraités bénévoles interviennent dans une vingtaine de classes dans les cantons de Neuchâtel et du Jura pour soutenir les apprentissages et offrir aux enfants élevés, sans la présence de grands-parents dans leur environnement, un lien intergénérationnel», explique Lucas Gigon, responsable du programme.

Rendez-vous dans trente ans pour faire un nouveau bilan... Ou peut-être avant!

VÉRONIQUE CHÂTEL

La Convention internationale des droits de l'enfant dans le texte

Le 20 novembre 1989, l'Organisation des Nations Unies (ONU) a adopté à l'unanimité une Convention relative aux droits de l'enfant.

Soit 54 articles qui énoncent les droits civils, économiques, sociaux et culturels de l'enfant, notamment: le droit d'avoir un nom, une nationalité, une identité; le droit d'être soigné, protégé des maladies, d'avoir une alimentation suffisante et équilibrée; le droit d'aller à l'école; le droit d'être protégé de la violence, de la maltraitance et de toutes formes d'abus et d'exploitation; le droit d'être protégé contre toutes formes de discrimination; le droit de ne pas faire la guerre, ni la subir; le droit d'avoir un refuge, d'être secouru, et d'avoir des conditions de vie décentes; le droit de jouer et d'avoir des loisirs; le droit à la liberté d'information, d'expression et de participation; le droit d'avoir une famille, d'être entouré et aimé, entre autres.

La Convention internationale des droits de l'enfant engage les pays qui la ratifient à défendre et à garantir les droits de tous les enfants sans distinction. (Les Etats-Unis sont, aujourd'hui, le seul pays à ne pas l'avoir signée.)

Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, composé d'experts indépendants, contrôle sa mise en œuvre en examinant les rapports que les Etats publient régulièrement dès lors qu'ils ont ratifié le traité.

FAIRE LE BIEN, DONNER DU SENS À LA VIE.

Soutenir les enfants et les jeunes de demain.



C'est pourquoi je souhaiterais recevoir le guide testamentaire de Pro Juventute.

Nom _____

Prénom _____

Rue/N° _____

NPA/Lieu _____

E-mail _____

Tél. _____

Veuillez envoyer ce coupon à:
Pro Juventute
Guide testamentaire
Place Chauderon 24
1003 Lausanne

Ou contactez-nous par téléphone 079 246 93 94
ou e-mail à stephanie.kebeiks@projuventute.ch

